



Ville de Melun
République Française

DECISION DU MAIRE

Pour une demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC Ile-de-France / Service régional de l'archéologie (SRA)

2023.35

Le Maire de la Ville de MELUN

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22, 26° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.07.5.60 du 4 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, notamment pour demander à l'Etat, ou à toutes autres collectivités territoriales et organismes, l'attribution de subventions en vue de la réalisation des projets ou actions menés par la commune, d'un montant inférieur à 30 000 euros ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023.04.11.72 du 06 avril 2023 portant vote du budget primitif 2023 ;

VU la convention établie entre la Ville de Melun et la DRAC Ile-de-France / SRA le 25 juillet 2000 ;

CONSIDERANT les moyens mis en œuvre par la Ville de Melun pour la conservation du mobilier archéologique et de la documentation scientifique ;

CONSIDERANT l'achat de fournitures de conservation comme faisant partie desdits moyens ;

CONSIDERANT les moyens mis en œuvre par la Ville de Melun pour la valorisation et la vulgarisation des résultats de la carte archéologique, notamment le projet d'exposition *Artéfact* programmé en mars 2024 ;

CONSIDERANT les frais de production de panneaux d'exposition et d'éléments de communication sur l'évènement comme faisant partie desdits moyens ;

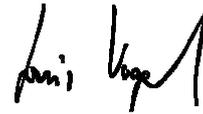
CONSIDERANT que dans le cadre de son chantier des collections et de ses missions de valorisation, la DRAC Ile-de-France / Sra accorde des subventions pour ce type de dépenses ;

DECIDE :

De demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 100,00 euros répartis en 800,00 euros pour l'achat de fournitures de conservation et 1 300,00 euros pour la production de panneaux d'exposition et d'éléments de communication, à la DRAC Ile-de-France / Service régional de l'archéologie.

Fait à MELUN, le 09/05/2023

Le Maire,



Louis VOGEL